

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FAIkirk 1139

AOUT 1940

La Fête du Travail et les Syndicats Catholiques de Montréal

Les Syndicats Catholiques et Nationaux de Montréal n'ont rien négligé pour célébrer cette année avec un éclat inaccoutumé la Fête du Travail. Le comité d'organisation de cette fête, composé de MM. Aldéric Gosselin, président; Albert Charpentier, vice-président; A. Parent, secrétaire; P.-E. Cabana et Horace Laverdure, conseillers, a tout mis en oeuvre pour dépasser tout ce qui a pu être fait les années dernières. La fête religieuse se déroulera, si la température le permet, à l'Oratoire Saint-Joseph. Les ouvriers se grouperont et se formeront en procession à 2 hrs p.m., sur le terrain du collège Jean-de-Brébeuf pour se rendre à pieds jusqu'à l'Oratoire. Les sermons de circonstance seront donnés successivement, en français par le R. P. Richard d'Auteuil, S.J.; en anglais par Son Excellence Mgr Peterson, évêque de Manchester.

RADIODIFFUSION DES CEREMONIES PAR TOUT LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

Toutes les principales phases de cette manifestation religieuse, à laquelle tous les ouvriers sans exception sont invités, seront décrites à la radio. Les sermons anglais et français plus particulièrement seront irradiés dans tous les Etats-Unis au moyen d'une chaîne de postes émetteurs que la "National Broadcasting" s'engage à mettre au service des organisateurs de cette fête. Le sermon du R. P. Richard d'Auteuil sera radiodiffusé jusqu'en Amérique du Sud.

Il y aura prières et chants par la foule. Le salut solennel du Très Saint-Sacrement terminera cette grande manifestation religieuse en l'honneur de saint Joseph, patron des ouvriers du monde entier.

FETE CIVIQUE LUNDI, 2 SEPTEMBRE, A L'ILE SAINTE-HELENE, A 1 H. 30 P.M.

Le lendemain de la fête religieuse, lundi le 2 septembre, à 1 h. 30 de l'après-midi, aura lieu la fête civique à l'île Sainte-Hélène. Là encore, le comité d'organisation compte sur une foule nombreuse qui viendra se divertir à la fête champêtre comprenant des amusements pour tous les goûts et pour tous les âges. De nombreux prix sont réservés aux heureux gagnants dans les différentes épreuves des courses qui seront disputées sur les terrains de jeux de l'île Sainte-Hélène. Des visiteurs distingués viendront encourager de leur présence les concurrents de ces courses.

Chronique syndicale

Le mois d'août est le mois des congrès ouvriers. Les fédérations professionnelles affiliées à la C.T.C.C. ont tenu leur congrès annuel dans divers centres de la province. Il n'y a pas de doute que tous ces congrès aux- quels ont participé plusieurs dé-

légués de tous les coins de cette province apporteront au mouvement syndical catholique, des lumières et des énergies nouvelles.

C'est un grand sociologue catholique, et, en même temps, propriétaire de vastes usines

en France, Léon Harmel, qui affirmait avec force que les congrès ouvriers sont nécessaires.

Appuyé sur la psychologie et l'expérience, Harmel savait que "plus l'homme est faible, plus il sent le besoin de s'unir et d'étudier conjointement avec ses semblables les problèmes qui s'agitent autour de son métier. Aussi, on peut dire que Harmel

(Suite à la page 2)

Pourquoi dois-je m'organiser ?

Par Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C.

A TITRE D'OUVRIER :

Le travail est mon gagne-pain, celui aussi de ma famille; tant que je vivrai, à moins d'un miracle je serai travailleur; si je suis jeune, comme mes frères, j'aurai mon lot d'épreuves; plus que jamais l'avenir s'annonce inquiétant; cependant mon sort et celui des miens dépendront toujours de mon travail.

N'y a-t-il pas, à ma disposition, des moyens qui m'aideront à stabiliser mon travail, à l'exercer dans des conditions humaines, à en retirer une rémunération convenable? Oui, ces moyens, c'est le syndicat ouvrier et, par lui, la convention collective de travail.

Mon devoir est donc tout indiqué: je serai, moi aussi, un syndiqué!

A TITRE DE CATHOLIQUE :

Baptisé, fait enfant de l'Eglise, je dois respect à ma mère, l'Eglise, Mère enseignante à qui je dois obéissance. Que m'enseigne-t-elle? La vérité révélée par son fondateur, Jésus-Christ, dont le premier Vicaire sur la terre est le Pape, Chef visible de l'Eglise, le Pape mérite respect et obéissance, de même Cardinaux et Evêques qui le représentent plus près de moi.

Dépositaire de la Vérité révélée, Gardien suprême de la vraie Foi, le Pape, uni au Magistère de l'Eglise, sait les moyens, les conditions de garder, de protéger la foi des Catholiques: la pratique des sacrements dans l'ordre spirituel, l'adhésion aux sociétés catholiques dans l'ordre temporel. Car la pire influence dissolvante de la foi pour un catholique, c'est la fréquentation habituelle des sociétés neutres. D'où depuis quarante-neuf ans, la directive constante de tous les Souverains Pontifes aux ouvriers catholiques de l'univers, de se constituer en syndicats catholiques "partout" où cela est possible.

Les Evêques étant juges de cette possibilité, notre Episcopat québécois en a jugé ainsi chez nous. Conséquemment, mon devoir est tout tracé: leur obéir. En suivant leur directive, je me conforme à leur enseignement, que la question sociale est avant tout une question morale et religieuse. D'où cette "approbation sans réserve" que l'Eglise accorde aux associations ouvrières qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique, et qui suivent ouvertement les directives de l'Eglise. (Singulari Quadam.)

Ainsi, moi, ouvrier catholique, je serai donc un syndiqué catholique!

A TITRE DE CANADIEN :

Citoyen et contribuable de ma ville, de ma province, de mon pays, je suis soumis à des obligations municipales, provinciales et nationales. Aux mêmes titres, j'ai droit en retour à une certaine protection de l'autorité civique et des deux autres gouvernements civils.

Somme toute, je suis un sujet canadien, j'appartiens à la main-d'oeuvre canadienne, je suis inféodé à l'industrie canadienne; la valeur de mon travail, si peu que ce soit, est comprise dans la production de mon pays.

La production de mon pays est une affaire nationale, un problème national; un problème inséparable de la distribution des biens résultant de la production, inséparable du problème de la consommation. Dans la production, le travail et le capital sont deux facteurs indispensables, leur rémunération est affaire de réglementation entre employeurs et employés dans chaque industrie. Triple obligation commune dont doivent s'acquitter collectivement d'une part, associations patronales et associations ouvrières normalement, intégralement canadiennes, et d'autre part l'autorité civile, ou de ma province, ou de mon pays, en leur qualité d'observateurs, dans l'intérêt général de l'industrie canadienne et du peuple canadien.

Ici encore, mon devoir est tout indiqué: ouvrier canadien, je serai donc aussi un syndiqué national!

Pour ma famille, ma foi et ma patrie, je dois être dans ma province un syndiqué catholique national!

Chronique syndicale

(Suite de la 1ère page)

a encouragé et contribué à assurer le succès de tous les congrès ouvriers auxquels il a personnellement participé." Un congrès ne fut jamais pour lui cependant l'occasion de placer un beau discours", ajoute le biographe de sa vie.

Point de théories; les théories ont l'inconvénient de diviser les hommes de bonne volonté. Que d'éloquence, de passion, d'efforts dépensés par les meilleurs esprits pour faire dominer un mot sur un autre mot.

Tous les ouvriers, délégués au grand congrès à Victoriaville, pourront s'inspirer de ces conseils que leur donne Léon Harmel, au sujet de la conduite à tenir dans leur congrès s'ils veulent réellement en assurer le succès.

Le chroniqueur est toujours heureux de donner aux lecteurs de cette chronique quelques brefs aperçus des syndicats de Montréal.

Dans les métiers de la construction, il y a une grande activité. Le syndicat des charpentiers-menuisiers élargit ses cadres. A chaque assemblée, ses officiers initient de nouveaux membres en si grand nombre que plus d'un se demande si ce n'est pas le syndicat des menuisiers qui compte actuellement les plus gros effectifs.

Les syndicats des plâtriers et des briqueteurs marchent de l'avant. Avec leur campagne de propagande, ils réussissent à amener à leur syndicat, plusieurs nouveaux membres. Les tailleurs de pierre, les maçons, latteurs en bois, les latteurs métalliques se ressentent un peu de l'arrêt de la grosse construction.

Le syndicat des plombiers marche lentement mais sûrement. Il continue sa réorganisation. Le syndicat de la ganterie, section du gant de travail possède de une convention collective de travail. Les ouvriers et ouvrières intéressés de cette section sauront répondre généreusement à l'invitation que nous leur avons faite souvent, d'entrer tous dans le syndicat.

Le syndicat de la chaussure vient de résilier son contrat avec l'association des manufacturiers.

Le prochain contrat sera un contrat à la pièce, donnant équitablement à chaque ouvrier le salaire qu'il demande pour l'effort fourni durant son travail.

Dans ce temps de guerre, heureux les ouvriers qui travaillent dans les manufactures qui ont obtenu des contrats de chaussures militaires, moins heureux sont ceux qui travaillent aux manufactures de la chaussure ordinaire, où il y a un peu de ralenti.

Le syndicat des employés de

la cité fait par ce temps-ci, un bon travail de rajustement de salaires des diverses catégories de ses employés. La nouvelle commission administrative connaît bien le syndicat après les nombreuses audiences qu'elle lui a données, pour entendre les demandes justifiées de tous les employés de la cité.

Le syndicat des travailleurs en fibre a tenu, durant ce mois des assemblées importantes au Sault-Récollet et à Chambly, afin de démontrer aux ouvriers de cette industrie la nécessité de s'organiser. La majorité des ouvriers intéressés dans ce genre de travail ont assisté à ces assemblées et ont été grandement intéressés.

Le syndicat de l'industrie du bois de construction, malgré l'opposition qu'il rencontre de la part des patrons de la campagne, essaie par tous les moyens de trouver un terrain d'entente afin d'en arriver à une convention collective favorable aux uns et aux autres.

Le syndicat des garçons et des filles de table est en bonne voie d'organisation. Sa constitution vient d'être approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il est appelé à rendre de grands services à ses membres en ouvrant pour eux un bureau de placement.

Le syndicat des employés d'hôpitaux attend avec impatience la signature d'une convention collective avec les hôpitaux religieux. Espérons qu'elle ne se fera pas attendre trop

longtemps. Tout le monde a intérêt à ce que les employés d'hôpitaux soient bien rémunérés pour le travail qu'ils accomplissent auprès des malades.

Qui d'entre nous peut ne pas être malade un jour dans un hôpital et avoir besoin des bons soins de cette classe de travailleurs dévoués.

Comme vous le constatez, les

activités syndicales, malgré les grandes chaleurs de ce mois, se continuent pour le plus grand bien de la classe ouvrière. Le zèle de nos agents d'affaires, de nos organisateurs ne se laisse abattre par les contradictions et les difficultés que ces derniers rencontrent sur leur chemin. L'idée syndicale catholique fait son chemin.

Le CHRONIQUEUR

Corporatisme libérateur ou étatismisme "liberticide"

"Ce sont les deux systèmes entre lesquels il faut choisir pour remédier au désordre économique actuel"

Conférence donnée par le R. P. Omer Genest, S.J., au banquet de la Fédération de l'imprimerie, le 10 août, au Club Canadien

"Deux tendances caractérisent les théories, les systèmes et les plans de réorganisation. Je ne parle pas du libéralisme économique, qui a vécu. Mais pour renverser, enfin, la dictature occulte qui domine la vie financière et économique, pour mettre un terme à la concurrence sans bornes, déloyale et ruineuse, à la déchéance du travail, à une production folle qui

ne pourvoit plus aux besoins humains et ne s'harmonise plus aux moyens de consommation, pour adoucir les heurts entre les classes et corriger cette anomalie d'une poignée de riches opposés à la masse innombrable des gagne-petit et des chômeurs, deux moyens s'offrent à nous: un étatismisme dominateur, absolu, plus ou moins socialiste, tel qu'il se voit avec des aspects de des degrés, en Russie, en Allemagne et en Italie; ou la discipline des activités sociales et économiques par les organisations professionnelles, soutenues par l'Etat, qui réglementeraient les métiers et professions, afin d'établir une économie plus équitablement ordonnée. Nous avons à résoudre un dilemme inévitable: ou un étatismisme liberticide ou le corporatisme libérateur".

Voilà ce que le R. P. Omer Genest, S.J., professeur de philosophie au collège des Jésuites de Québec, a suggéré pour mettre fin au désordre économique actuel, dans une causerie intitulée "La corporation, notre espoir", qu'il a donnée, samedi soir, au banquet annuel de la Fédération nationale catholique de l'imprimerie. Le Père Genest a affirmé que l'on devrait songer dès maintenant à former des corporations et il a suggéré aux imprimeurs de s'en prévaloir pour améliorer l'état de leur industrie.

"Le passé de la Fédération promet un avenir encore plus heureux, dit-il. Elle a été l'instigatrice des contrats collectifs et de leur extension juridique. Pourquoi votre Fédération ne réaliserait-elle pas la première corporation industrielle chez nous? Tel devrait être votre programme d'avenir et le seul idéal à la mesure de vos ambitions. Parce que la corporation sera notre salut, la corporation, c'est notre espoir.

Depuis 1914

"Nous assistons à des événements formidables qui marqueront l'histoire du monde. La guerre de 1914 que l'on pensait la dernière des dernières n'était que le prélude de l'autre, celle qui nous désole aujourd'hui. Vous vous rappelez la crise qui la suivit: retour des combattants qui encombrèrent le marché du travail, avilissement des prix et des salaires, débouchés commerciaux lents à se rétablir, les Etats impuissants, accablés sous le poids lourd de leurs dettes de guerre. Et puis, soudain, une rapide montée vers une prospérité illusoire, ce rêve éphémère d'âge d'or que creva le fameux krach de 1930.

Une crise aiguë ébranla alors dans ses profondeurs la vie économique et sociale des peuples, une crise que nous traversons depuis dix ans sans parvenir à en sortir.

"Dans un monde qui cherche un équilibre perdu, voici qu'éclate une nouvelle guerre extrêmement douloureuse, destructrice et coûteuse. A ce moment, l'Europe, tous les peuples jouent un tragique destin. Demain,

(Suite à la page 4).



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

W. M. DICKSON
Sous-ministre

Premier congrès des gantiers à Trois-Rivières

Trois-Rivières, 12. — La Fédération des gantiers de la province de Québec a tenu hier en cette ville son premier congrès général. Elle a consacré une partie importante de son programme à étudier la convention collective de l'industrie du gant. Les délégués étudiaient aussi les améliorations à apporter à cette convention.

M. Emile Tellier, vice-président de la C.T.C.C., au nom des syndiqués des Trois-Rivières, souhaita la bienvenue aux délégués, fit l'historique du syndicalisme chez les gantiers et souhaita plein succès à la Fédération dans ses délibérations.

M. Ed. Brouillette, de Montréal, président de la Fédération, ouvrit ensuite le congrès par l'appel des délégués.

Les délégués suivants étaient présents: MM. Ed. Brouillette, G. Saint-Pierre, E. L'oiseau, R. Bellemare et M. Gravel, Mmes A. Saint-Jean et C. Dupuis, MM. Henri Bettez, Edmond Bouchard, A. Janvier, F. Landry, E. Pothier, Thomas Aubry, Sylva Garceau, Edouard Plamondon et A. Laperrière, Mmes Saillant, Murphy, P. Loranger, E. Gravel, M. Massicotte, Mmes A. Therrien, F. Charbonneau, M. Pothier, B. Laine, Jeannette Massé, Rachel Massé, Claire Lacroix et Claire Brière, MM. Art. Falardeau, Loretteville; Eugène Couture, E. Barbeau, A. Chartry, E. Durand, L. Verrette, Raoul Pleau, Léopold Savard, Camille Parent, Mmes A. Dubeau, A. Dorion et B. Talbot; Ste-Anne de la Pêrade: MM. Bernard Fiset, Arthur LeBluc, Alphonse Rivard, F. Saugier, Jacques Lamothe et Maurice Deveault.

Les délégués prirent ensuite connaissance du rapport du président et celui du secrétaire général, ces deux rapports contenaient les activités de l'année écoulée et les directives du président. Puis l'étude des résolutions. Le soir les délégués se réunirent de nouveau pour continuer les délibérations.

Dimanche après-midi, une messe était dite pour les délégués. Le sermon fut donné par M. le curé de Donnacona, M. Lockwell; il parla de la paix dans le travail et le capital, il demanda aux ouvriers et ouvrières présents de continuer leur travail afin de persuader les patrons à coopérer davantage avec les travailleurs pour obtenir cette paix sociale qui veut dire l'ordre dans la société.

La troisième réunion se tint dimanche après-midi et les délégués étudièrent surtout les améliorations à apporter à leur convention, puis, procédèrent à l'élection des officiers, élection qui fut présidée par M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., qui s'était rendu aux Trois-Rivières pour visiter les délégués des trois fédérations. L'élection donna le résultat suivant: Président, Edouard Brouillette, Montréal. Premier vice-président, Edouard Plamondon; deuxième vice-président, Gérard Falardeau, Loretteville; secrétaire, Georges Saint-Pierre, Montréal.

Rapport du président de la Fédération des gantiers

Chers Confrères,

Il me fait plaisir, à l'occasion de ce premier congrès de notre fédération, de souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les délégués et invités et particulièrement aux citoyens de la coquette ville de Trois-Rivières: le berceau de la ganterie.

Je ne m'arrêterai qu'à quelques considérations d'ordre général, laissant à notre secrétaire le soin d'entrer dans des détails plus explicites lors de la présentation de son propre rapport.

Au cours des onze mois derniers tous les centres où nous avons des syndicats, ont été visités. Partout nous avons rencontré chez les officiers et les membres le même esprit de détermination à lutter pour l'amélioration des conditions de travail, le maintien et l'augmentation des effectifs de leur syndicat respectif.

Aujourd'hui, grâce à ce magnifique esprit, nous comptons ac-

tuellement 600 membres faisant partie de notre Fédération. Je dois ajouter que tous ne sont pas en règle cependant. Ce nombre de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier pourrait facilement se chiffrer à mille membres. J'inviterais tous les officiers et les membres à travailler dans ce sens, et il ne fait pas de doute qu'avec le contrat des opératrices et des bloqueurs de gants de travail, qui sera en vigueur le 1er septembre 1940, nous atteindrons cet objectif.

En plus d'avoir progressé en nombre, nous avons veillé à ce que nos conventions collectives soient respectées. Cette tâche nous a été rendue assez difficile par suite du démenagement de deux de nos manufactures mont-réales qui sont allées s'établir dans la province de l'Ontario. Cependant la Fédération fait dans le moment les démarches nécessaires auprès de ces manufactures pour organiser les employés et nous espérons bien qu'avant longtemps nous aurons le plaisir de vous apprendre la formation de deux nouveaux syndicats dans la province voisine.

La Fédération, avec quatre syndicats affiliés, domine donc dans les centres les plus importants de la province et nous avons la consolation de constater que nos conventions sont respectées à la satisfaction générale. En résumé, depuis la fondation de notre Fédération, nous avons tout lieu de nous réjouir du travail accompli et d'entrevoir pour l'avenir des jours encore plus heureux.

Je termine en adressant mes félicitations aux officiers du bureau fédéral pour la généreuse et loyale coopération qu'ils m'ont apportée. A tous les officiers et membres mes remerciements les plus sincères pour les services rendus à notre Fédération.

Votre tout dévoué et fraternellement soumis,

E. BROUILLETTE,

Rapport du secrétaire

Monsieur le Président,

Chers Confrères,

A l'occasion du 1er congrès de la Fédération des Gantiers du Canada et à titre de secrétaire général, je vous soumetts le rapport suivant qui résume les activités de la Fédération depuis les onze mois qu'elle existe.

Nous avons tenu quatre assemblées à Montréal, et une aux Trois-Rivières; lors de la formation de notre Fédération. Ces assemblées furent tous présidées par M. E. Brouillette.

Deux centres, Québec et Ste-

Nomination de M. l'abbé Georges Côté au poste d'aumônier de la IVe division de l'armée canadienne

Les lecteurs de la Vie Syndicale ont sans doute appris la nomination du major Georges Côté, aumônier de la Confédération, au poste d'aumônier de la IVème division de l'armée canadienne. M. l'abbé Georges Côté est une figure attachante du mouvement syndical; il a fait bénéficier notre mouvement de ses lumières et de ses conseils.

Ceux qui ont eu l'avantage d'assister tous les ans au congrès de la Confédération ont pu remarquer avec quelle punctua-

lité et quel zèle, il conduisait les séances du congrès comme aumônier.

Nous lui souhaitons bonne santé durant son séjour auprès des armées canadiennes d'outre-mer, succès dans son ministère des âmes et prompt retour au milieu de ses chers ouvriers.

M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des syndicats de Montréal, remplacera M. l'abbé Georges Côté durant son absence au poste d'aumônier de la Confédération.

CONCLUSION

Et maintenant il ne me reste plus qu'un heureux devoir à remplir c'est celui de remercier les membres de la confiance qu'ils ont témoignée envers la Fédération et moi-même. Comme vous le voyez notre mouvement a grandi grâce à la confiance que nous avons eue les uns pour les autres et j'insisterais pour que nous gardions toujours cette ligne de conduite.

Rappelons-nous encore que nous jouissons présentement de beaucoup d'avantages que des mouvements plus vieux que le nôtre n'ont pas dans l'organisation syndicale. Nous sommes pratiquement les seuls ayant des contrats à la pièce et couvrant la totalité des opérations effectuées dans notre industrie et compris dans des contrats provinciaux. Voilà, à mon sens, le résultat de la confiance que vous avez eue pour les chefs et de la foi que ces derniers ont mis en vous.

Et il ne fait pas de doute qu'en considérant ce que nous avons fait depuis la fondation de notre Fédération notre mouvement est appelé à rendre de grands services aux ouvriers de l'industrie du gant.

Georges SAINT-PIERRE,
Secrétaire général.

Certificats d'épargne

Les groupements syndicaux qui ont déjà acheté des certificats d'épargne comme ceux qui suivront cet exemple sont priés d'en informer le président de la C. T. C. C., en lui spécifiant la valeur des certificats achetés. En sa qualité de membre du Comité provincial de l'épargne de guerre, ces renseignements seront bien appréciés par lui.

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social : Montréal
221, rue St-Jacques ouest,
316 succursales et bureaux
"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique : 999, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

1390 RUE PLESSIS
MONTRÉAL

AMHERST 8000

G. N. MONTY, PRESIDENT
S. P. GAGNON, VICE-PRESIDENT
Mme P. MONTY, SECRETARIE
Capt. J. A. BOIVIN, DIRECTEUR
S. P. S. MARIN, DIRECTEUR

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

La Compagnie Québécoise de Pompes Funébres, Limitée

8 LAPOINTE, 446 RUE ADAM, MAISONNEUVES — AMHERST 198



G. N. MONTY

Corporatisme libérateur ou étatismisme "liberticide"

(Suite de la page 2)

quand la guerre sera finie, victorieux ou battus, nous aurons à faire face à des problèmes encore plus graves. Nos malaises, même si un instant nous les avons oubliés, se seront accentués. De quoi demain sera-t-il fait? C'est un point noir d'interrogation qui se pose sur nous. Ne soyons pas pessimistes. Ayons confiance dans la Providence, une confiance plus forte que tous les malheurs. Mais sans attendre davantage commençons à préparer l'avenir, qui sera ce que nous le ferons."

Etatismisme ou corporatisme

Après avoir déclaré que nous avons d'autres alternatives qu'un étatismisme libérateur ou le corporatisme libérateur, le R. P. Genest continue: "Avec tous les catholiques sociaux, fidèles aux grandes encycliques pontificales, avec les meilleurs économistes contemporains, nous voulons l'ordre, l'harmonie des initiatives, la hiérarchie des valeurs, le salut des vraies libertés par une renaissance corporative. Comment la réaliser? En unissant tous ceux qui participent à la même branche de la vie industrielle ou commerciale, au même service social: En unissant les hommes selon la communauté de leurs intérêts naturels et de leur fonction, pour qu'ils se donnent une autorité que l'Etat proclamera officielle et qui disciplinera cette profession en conformité avec ses propres besoins et le bien commun général. Le corporatisme attribue donc à chaque profession organisée, une autorité choisie par ses membres, appelée conseil corporatif, où sont également représentés leurs intérêts parfois divergents, mais toujours solidaires et qui a pouvoir sur tout ce qui touche à la profession, sur tous ceux qui s'y adonnent."

La corporation dans l'imprimerie

"Tous ceux qui se livrent à l'imprimerie sont assez bien organisés qu'ils peuvent constituer bientôt une véritable corporation, dit le R. P. Genest. Patrons et travailleurs sont groupés dans des associations particulières entre lesquelles le contrat collectif a établi des contrats. Il s'agit de les unir d'une manière permanente et juridique; il s'agit de donner des pouvoirs plus étendus et une autorité officielle à vos comités paritaires, d'où devrait émaner un conseil corporatif qui prendrait en main les intérêts de votre profession dans toute la province."

Ces comités corporatifs n'auraient pas seulement les pouvoirs d'un simple comité paritaire, chargé de faire observer les clauses d'un contrat collectif, mais ils exerceraient des fonctions réglementaires, administratives et juridictionnelles, pour déterminer les conditions d'apprentissage et de travail, une juste échelle de salaire, régulariser les prix, concilier les droits des employeurs et des employés; organiser les divers services sociaux: enseignement professionnel et technique, bureau de placement, assurances sociales; régler les conflits toujours possibles, combattre l'individualisme, en développant le sens collectif. Votre conseil corporatif représenterait votre profession auprès du pouvoir public et parlerait en votre nom. Bref, sa tâche serait de promouvoir les intérêts moraux, intellectuels et matériels de votre profession et de servir ceux de la clientèle."

Corporatisme légal.

"Le jour où vos comités corporatifs auront formé un conseil corporatif et que ce conseil aura reçu tous ses pouvoirs par une reconnaissance légale, la corporation de l'imprimerie sera fondée. Faites donc de plus en plus confiance à vos comités paritaires; considérez-les comme les véritables représentants, les défenseurs, les réglementa-

teurs de votre profession, donnez-leur de plus en plus d'autorité et d'emprise. Surtout, développez chez tous, employeurs et employés, l'esprit corporatif, le sens de la collaboration, le respect de la justice et de la charité, la passion de servir le bien commun. Sans cet esprit, vous pourrez établir une corporation, mais une corporation qui n'aurait que des cadres extérieurs et manquerait d'âme. Il y aurait une institution de plus, mais qui ne changerait rien du tout. Principes chrétiens. Pour restaurer la société, les organisations professionnelles bien vivantes peuvent beaucoup, mais à la condition nécessaire que leurs dirigeants et leurs membres, patrons et ouvriers,

s'inspirent constamment des principes sociaux du christianisme et que tous, d'un cœur unanime, cherchent toujours à observer les exigences de la justice et de la charité. Autrement, l'homme restera un loup pour l'homme, son frère et la société. La profession sera encore une arène où s'affronteront des égoïsmes cupides et où seront cruellement frappés les faibles et les honnêtes gens. La corporation, c'est notre espoir. Par elle, nous créerons "un ordre juridique et social qui informera toute la vie économique" et maintiendra en équilibre parfait les droits de la liberté et de l'autorité, la poursuite de l'intérêt personnel et le service du bien commun".

Congrès de la Fédération de l'Imprimerie

Montréal, 12 août — Le congrès s'est terminé samedi, quelques heures avant le banquet qui devait réunir plusieurs centaines d'ouvriers de l'imprimerie au club *Canadien*. On remarquait à la table d'honneur, le président, M. Georges-Aimé Gagnon; le président de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier; le représentant du ministre du Travail, M. O'Connell-Maher; l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats catholiques de Montréal; d'autres directeurs généraux de la fédération, et le R. P. Omer Genest, professeur de philosophie au Collège des Jésuites de Québec, qui donna une causerie sur la "Corporation, notre espoir". Nous publions le texte de cette causerie dans une autre colonne.

Le congrès a adopté en tout 55 résolutions. Quelques-unes sont d'intérêt général, alors que les autres sont de nature à améliorer considérablement la régie interne de la fédération et de ses syndicats affiliés. Plusieurs causeries sur les métiers de l'imprimerie et des représentations filmées ont été données au cours du congrès.

Ecole d'imprimerie

Suivant le désir des congressistes, la fédération demandera au gouvernement provincial de faire de l'École d'imprimerie de Montréal, "une école modèle possédant tout l'outillage moderne indispensable, afin de pouvoir faciliter plus tard dans les écoles techniques de la province, notamment à Québec, l'enseignement de l'imprimerie". La fédération suggère également au gouvernement "de répandre les technologies écrites actuellement en usage à l'École d'imprimerie parmi tous les apprentis de la province, comme un cours gratuit par correspondance dont la correction sera confiée à l'École. Une autre résolution réclame la diffusion dans les centres industriels des films que l'on a représentés à l'occasion du 500e anniversaire de la découverte de l'imprimerie par Gutenberg."

Le communisme

Le congrès croit qu'il importe de combattre le communisme par tous les moyens possibles et qu'il importe en particulier

d'empêcher la propagande communiste au pays. Il est heureux de voir que le gouvernement du Canada a déclaré cette organisation illégale, mais il demande qu'Ottawa la déclare hors la loi pour toujours.

L'exécution des travaux

A la demande de ses syndicats, la fédération a décidé d'entreprendre "une campagne de sollicitation et d'encouragement pour porter les compagnies à faire imprimer chez nous plutôt qu'à l'étranger. Elle déclare que des milliers de dollars sont dépensés à l'extérieur pendant que nos ouvriers et les patrons manquent de travaux. La fédération interviendra également auprès du gouvernement provincial pour que la Commission scolaire fasse faire tous ses travaux d'imprimerie dans l'île de Montréal."

Une autre résolution recommande que la "Fédération fasse les démarches nécessaires pour que la Commission scolaire de Montréal exige des communautés que les livres imprimés dans leurs ateliers le soient par des laïcs et portent l'étiquette syndicale".

Les hebdomadaires ruraux

Le congrès revient à la charge et demande de nouveau l'assujettissement des hebdomadaires ruraux à la convention collective de l'imprimerie de Montréal. Ces établissements ont été exemptés de la convention quelques mois après sa mise en vigueur. Le congrès a affirmé que cette exemption causait un tort considérable aux autres imprimeurs.

Le contrat collectif

Au nombre des amendements que les syndicats de Montréal réclameront à leur convention collective, il y en a un qui demande "une demi-journée de congé payée, lorsqu'on ne fait travailler un ouvrier que quelques heures dans la journée". Les syndicats veulent aussi avoir le droit d'émettre des cartes de compétence "sans condition" à leurs membres qui ont passé un examen avec succès. Une semaine de congé payée est réclamée pour tous les ouvriers assujettis au contrat de travail.

Congrès de la Fédération des Barbiers

(Du correspondant de la Presse) Les Trois-Rivières, 15. — Une quarantaine de délégués de toutes les parties de la province de Québec ont pris part au congrès annuel de la Fédération des barbiers et coiffeurs, qui vient de se terminer, au Château de Blois, aux Trois-Rivières.

L'une des principales questions étudiées à ce congrès est celle de la Corporation. Un projet a été soumis en vue d'organiser une corporation des barbiers et coiffeurs de la province de Québec, avec toutes les prérogatives des associations

professionnelles. Les débats étaient présidés par M. P.-E. Cabana, président général de cette Fédération. M. Emile Tellier, vice-président de la C.T.C.C., et M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier diocésain des syndicats catholiques des Trois-Rivières, souhaitèrent la bienvenue aux congressistes. Outre le projet relatif à l'organisation d'une corporation des barbiers, un plan relatif à l'établissement d'un cours d'hygiène a été soumis et longuement discuté. Ce même projet sera sou-

(Suite à la page 5)

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

PAUL CORBEIL
Ameublement général
Un seul magasin
Établi en 1915
434 est, blvd Crémazie - DU. 5737

AUTOMOBILES: parties

LECLERC AUTO PARTS
Réparations
Parties d'automobiles usagées de toutes sortes - Ressorts
3440 est. Ontario - Tél. FR. 6600

AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.
AVOCAT
Bureau du soir:
2300 est. Sherbrooke, apt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest, rue St-Jacques
Tél.: Bureau PL. 1125

BATTERIES:

COLLETTE BATTERY
SERVICE Reg'd
Réparations générales électriques
Gaz et Huile
1310 Larivière CH. 3431

BOIS et CHARBON:

HENRI GRATTON
CHARBON — BOIS
Charbon: après 7 h. p. DU. 2358
601, blvd Crémazie - DU. 1914

Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE
DRAGON "EE"
Système à soufflerie — Système à l'huile "Ace-Billow" — Chauffeurs Auburn et Motorstokers.
274 ouest, Ste-Catherine - BE. 3319

Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
Un ami des syndiqués
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Entrée: 4191 DeLanudière.
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT

B.A.-D.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago
4290, rue Adam - CL. 2323

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
528 est. Rachel - Tél. FR. 8161

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT
ENTREPRENEUR PLATRIER
7728 St-Gérard - TA. 2811

ALBERT MORIN
ENTREPRENEUR-PLATRIER
Ouvrage garanti exécuté promptement à des prix très modérés.
1866, rue Cartier - AM. 8606

DONAT PARE

ENTREPRENEUR-PLATRIER
4250, rue Iberville - CH. 5738

GARAGES:

GARAGE DELISLE
OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales
d'automobiles — Ducco. Débrossage.
Remorquage
1590 Parthenais - AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.
Licencié en Maternité privée
Tenu par des gardes-malades enregistrées — Médecins spécialistes.
Prix modérés — Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) — Génitales, Vénériennes, Impuissance; Peau; Sang — Stérilité, Electricité Médicale, et Chirurgicale; Rayons X
816 Sherbrooke est, près St-Hubert
Tél.: Frontenac 5252

NOTAIRES:

PIERRE BOURGOIN
NOTAIRE
Rés.: 271 McDougall - CA. 3255
Bur.: 4503 St-Denis - PL. 8063
coin Mt-Royal

PAUL GUILLET
NOTAIRE
Président des Syndics de Ste-Philomène
3002 Masson, Rosemont - CH. 4010

JOS.-P.-A. TURENNE
NOTAIRE
Cessionnaire des greffes des notaires Ferrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.O.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
chez J.-A. GAGNON
Traitement musculaire — Membre du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue:
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN
PEINTRES-DECORATEURS
1267 est. St-Zotique - DO. 8710

OVIDE LAPLANTE
PEINTRE-DECORATEUR
Tapissier — Blanchissage et peinture au fusil
507 est Ontario - PL. 4393

THEO. LAMARRE
Réparation d'enduits — Vieux planchers remis à neuf
3047 Mercier Tél. Clairval 6304

PLOMBIERS:

CHARETTE & FRERE
Plomberie, Chauffage, Electricité, Couverture, Réparations générales
816 est. Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

PNEUS:

L. VEILLEUX
Pneus vulcanisés avec machine moderne et regrouvés par experts
1863 Visitation - Tél. CH. 6823

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE
QUINCAILLERIE GENERALE
Outils et peinture
3605 est. Ontario - Tél. FA. 1467

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE
UNIFORM SUPPLY LTD
Salopettes, uniformes, etc., vendus, fournis, nettoyés à sec et réparés.
Taux spéciaux sur contrat.
J. ROY, R. POIRIER,
prés.-gér. secr.-trés.
22, Principale, St-Laurent
BY. 1166

Le syndicat des garçons et filles de table

Dans la Gazette officielle de la province de Québec en date du 27 juillet, 1940, on lit ce qui suit au sujet d'une nouvelle association affiliée aux Syndicats catholiques: "La formation d'une société sous le nom de "L'Association des Garçons et Filles de table" pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession, a été autorisée par le secrétaire de la province le 12 juillet, 1940. Le siège social de la société sera à Montréal." (Signé) Le Sous-secrétaire de la province, M. Jean Bruchési.

Les garçons et filles de table possèdent donc maintenant un organisme dûment autorisé à parler en leur nom et capable de prendre en mains leurs intérêts professionnels, d'en appeler, au besoin, pour cette fin, à l'autorité gouvernementale, aux tribunaux du pays ou encore à toutes les forces du syndicalisme catholique du Canada.

Il y a longtemps que la nécessité d'un tel syndicat se faisait sentir. Aujourd'hui grâce aux efforts persévérants de ses chefs et à la fidélité de ses membres, ce syndicat, depuis deux mois qu'il opère, peut se féliciter à bon droit de son beau travail. Tous les confrères des Syndicats souhaitent à ce nouveau venu de rencontrer tout le succès qu'il mérite et de réaliser tout le bien qu'il projette.

Si l'on en juge par le travail accompli et la constitution que ce syndicat s'est donnée, nous avons tout lieu de prévoir, pour les garçons et filles de table, un avenir plus prospère et plus facile que celui qu'ils ont présentement.

Pour la défense de leurs intérêts
En consultant leur constitution

On constate que l'Association veut d'abord prendre tous les moyens honnêtes et légaux pour mettre fin aux mauvais traitements que reçoivent certains garçons et filles de table de la part de leurs employeurs. L'on pourvoira également aux moyens de protéger la profession. On prévoit entre autres l'ouverture d'une école hôtelière qui favorisera l'enseignement du service de table, les méthodes et la formation nécessaire à cette profession. On a bonne foi qu'en établissant une telle école non seulement la profession des garçons et filles de tables ainsi que le service d'hôtellerie en bénéficieront, mais encore le tourisme en général. En effet, l'un des buts de cette école sera de rendre à la province la bonne réputation dont elle jouissait, avant les années de crise, en rétablissant le service de table et la cuisine française et québécoise.

Un bureau de placement

L'Association, toujours d'après la constitution qu'elle s'est donnée, établira un bureau de placement pour les garçons et filles de table dans le district de Montréal. Ce bureau de placement s'occupera uniquement à trouver du travail pour les gens de ce métier et veillera à ce que la profession ne soit pas encombrée par des personnes qui ne sont pas véritablement de la profession ou qui n'ont aucune qualification pour la remplir.

Comment profiter de ces nombreux avantages

Tous les garçons et filles de table qui désirent profiter de ces nombreux avantages n'ont qu'à se présenter aux bureaux des Syndi-

cats catholiques situés à 1231 est, rue de Montigny. On conseille fortement aux garçons et filles de table d'hôtels ou de restaurants de donner leurs noms avant le 1er octobre, car l'on sera après cette date plus sévère pour la distribution de la carte de membre.

Remerciements aux Syndicats Catholiques

L'Association des Garçons et Filles de table remercie les syndicats catholiques ainsi que tous les officiers qui nous ont donné leur aide sans compter. L'Association demande encore à tous les syndicats et aux syndiqués de fréquenter des restaurants ou encore de se faire servir aux tables par des membres de notre association. Notre association possède également un excellent service de table pour banquets, mariages, célébration d'un anniversaire et à la portée de toutes les bourses. Rappelez-vous que tout en nous aidant vous vous aidez vous-même en aidant la cause ouvrière en général.

La Confédération générale du travail de France vers le corporatisme

La Confédération du Travail en France a décidé de remplacer "la lutte des classes" par "la défense des intérêts nationaux"—Organisme de liaison.

LEON JOUHAUX DEMISSIONNE

Vichy, 10 — On a appris hier, qu'à la suite d'une assemblée de la Confédération générale du Travail, à Toulouse, cet organisme a décidé de remplacer "la

Parmi les meilleurs amis du travailleur

TAILLEURS:



JARCISSÉ VENNE

MARCHAND-TAILLEUR

1581, rue Amherst - Tél. CH. 8725

GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant
PRODUITS CHAMPLAIN
8687 St-Laurent 8795 Lajeunesse
DUpont 0001 DUpont 0169

MEUBLES

AMHERST FURNITURE CO.

1223, rue Amherst
FRontenac 1411

PLANTIER & ROY Ltée

4449, rue Wellington
YOrk 0966

syndicat local. Parmi les délégués du Saguenay, on distinguait plusieurs coiffeuses: Mmes Armand Tremblay et Allard Potvin, de Saint-Joseph d'Alma; Mlles Antoinette Desbiens, de Chicoutimi; Thérèse Lavoie, de Saint-Gédéon du lac Saint-Jean. Ces dames ont été vivement félicitées pour leur bel esprit syndical en venant de si loin pour participer aux délibérations d'un corps spécialement dévoué aux intérêts de leur profession.

La maçonnerie bannie de l'ouest de l'Europe

Le gouvernement Pétain émettra un décret prohibant toutes les sociétés secrètes en France — La franc-maçonnerie aura été bannie de tout l'ouest de l'Europe.

ANCIENS PRESIDENTS MAÇONNIQUES

Vichy, 12 (B.U.P.) — (Par Ralph Heinzen) — On apprend que le gouvernement du maréchal Henri-Philippe Pétain publiera bientôt, dans le Journal officiel, un décret abolissant toutes les sociétés secrètes, y compris la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie se trouvera alors prohibée dans tout l'ouest de l'Europe.

Le maréchal Pétain, chef d'Etat français, et son conseil des ministres ont discuté en détail le décret. Depuis le terme d'Emile Loubet, en 1899-1906, le président de la France était franc-maçon. On doit à cette société occulte la séparation de l'Eglise et de l'Etat durant le terme de Loubet. Onze des douze ministres des cabinets fran-

(Suite à la page 8)

lutte des classes" par "la défense des intérêts nationaux" et qu'il a "pour but de défendre les droits sacrés du travail, de la famille du travailleur et les intérêts de la nation".

M. Léon Jouhaux aurait manifesté "le désir" de résigner ses fonctions de secrétaire général; quatre de ses collaborateurs dirigeaient actuellement la C.G.T. Celle-ci aurait résolu de "renoncer à son ancienne idéologie de la lutte des classes".

Il semble que l'on songe à constituer un organisme de liaison entre le capital et le travail, ce qui semble cadrer avec les projets corporatistes de l'Etat français du maréchal Pétain.

(L'Action catholique)

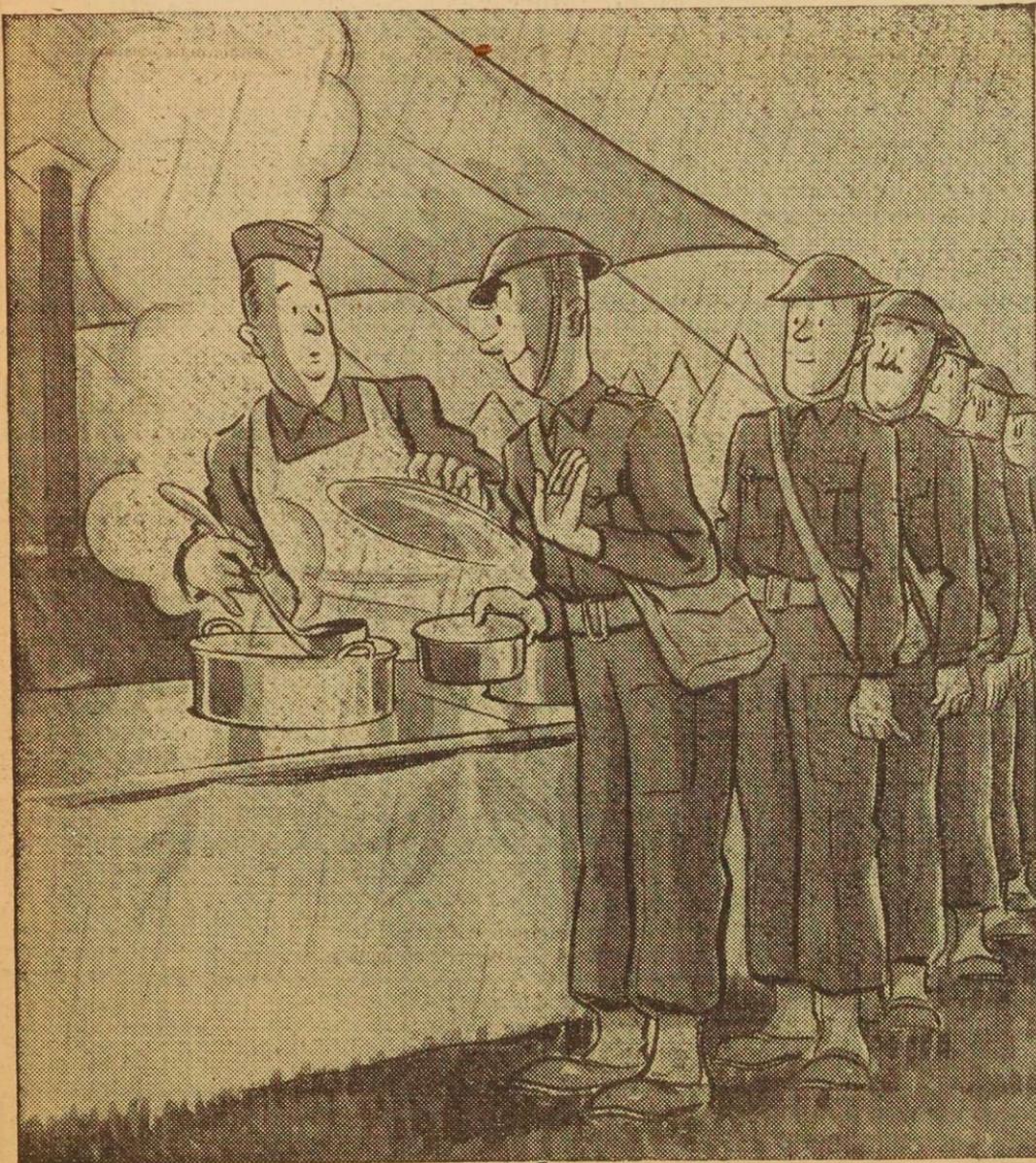
Congrès de la Fédération des barbiers

(suite de la page 4)

mis à la discussion aux assemblées des sections de la Fédération des barbiers dans le cours de l'année.

ELECTION D'OFFICIERS

Le congrès s'est terminé par l'élection des officiers. M. P.-E. Cabana, de Montréal, président sortant de charge, a été réélu par acclamation; M. J. Légaré, de Québec, 1er vice-président; M. Alphonse Robitaille, de Québec, 2e vice-président; M. Albert Pelletier, de Montréal, réélu secrétaire général; MM. Raymond Girouard et Léo Lapalme, de St-Hyacinthe, Mme Philippe Belzil et M. Eliphas Beaulieu de Chicoutimi, MM. J.-Albert Dionne et J.-P. Grondin, de Sherbrooke, Paul Picard et L.-F. Pérogord, des Trois-Rivières, ont été élus directeurs. Les directeurs de St-Jean seront choisis par le



Merci bien, chef, mais -
Pour moi, Toujours Molson!

GATEAU

au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffaleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert. Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au MEL-O-ROL

FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.

J. Joubert LIMITED

Industrie du vêtement pour hommes et conquête économique

Voilà une petite industrie attachée à la satisfaction de besoins primaires, essentiels. Dans la seule province de Québec, on comptait, en 1938, 211 établissements industriels du genre, fabriquant toute une série de produits d'une valeur de 36,702,455 dollars et 105 entrepreneurs ayant effectué pour 1,854,967 dollars d'opérations. Le tout représente un capital engagé de quelque 20 millions de dollars et du travail pour plus de 13,000 employés (Report of the men's factory clothing industry in Canada, 1938, Ottawa, 1940).

Cette activité, si importante tant pour la nature des besoins qu'elle satisfait que pour le chiffre d'affaires qu'elle représente et le nombre d'employés qu'elle utilise, était à notre portée. On eût pu certes trouver facilement dans Québec, chez les Canadiens français, les 20 millions qui ont été nécessaires à son organisation; nous en avons mis bien plus que cela dans des entreprises beaucoup plus fragiles, où nous ne comptons guère dans l'administration, quand ce n'est pas dans des industries situées à des milliers de milles de notre pays. On eût pu! mais, pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas servi à cette fin. Et le tailleur canadien-français d'autrefois a été petit à petit relégué aux postes d'ouvrier; il ne s'est pas élevé à celui d'industriel, qu'appelaient les temps modernes: il a laissé à de nouveaux venus en notre pays le soin de bâtir chez nous l'industrie du vêtement et il s'est mis à leur service. C'est ce que montre à l'encre le rapport dont nous avons extrait les chiffres ci-dessus cités. Consultons, en effet, la liste des industriels. Voici ce que nous y trouvons:

- sur 105 fabricants de complets, 5 sont Canadiens français;
- sur 10 fabricants de pantalons, pas un Canadien français;
- sur 34 fabricants de vêtements de travail, 3 Canadiens français;
- sur 21 fabricants de chemises, 9 Canadiens français;
- sur 24 fabricants de cravates, 3 Canadiens français;
- sur 9 fabricants de jarretelles, pas un Canadien français;
- sur 8 fabricants de marchandises diverses, 1 Canadien français;
- sur 101 entrepreneurs en vêtements, 3 Canadiens français.

Dans notre conquête d'une place convenable dans le monde industriel du Québec, nous avons là un vaste champ où exercer notre activité. Nous vêtir nous-mêmes, il semble que la chose serait assez facile, si seulement nous le voulions. L'industrie exige relativement peu de capital; nous avons certes, parmi les tailleurs qui nous restent et les employés des fabricants actuels, les artisans compétents pour diriger les ateliers et assurer une bonne confection; notre école de hautes études commerciales compte certainement parmi ses anciens (et l'on peut d'ailleurs en trouver à l'école de la pratique) des Canadiens français capables d'assurer la direction commerciale de telles entreprises. Que nous faut-il de plus? De l'initiative, de l'audace, des entrepreneurs au sens originel du mot, c'est-à-dire des hommes actifs, capables de mettre en oeuvre les facteurs de la production, des créateurs, quoi! Mais, encore, quel genre d'entreprise créer? L'entreprise individuelle classique ou la grande société par actions? Il est des moments dans la vie des peuples où seuls des surhommes arrivent à posséder assez d'esprit d'initiative et d'audace pour tenter toutes les chances et vaincre tous les obstacles seuls. A ceux-là, nous dit le proverbe, la fortune sourit. Pour nous, c'est à se demander si plus d'un siècle de vie au service des autres ne nous a pas enlevé tout ressort; ou même si une renaissance

de la psychologie de conquête indispensable à l'industriel moderne ne se heurterait pas à des positions invulnérables. Faudra-t-il attendre les surhommes ou pourrions-nous imaginer des moyens de conquête plus à notre portée, aux résultats donc plus assurés?

Pour le Canadien français muni de l'expérience suffisante pour songer à s'établir à son compte et à fabriquer des complets, par exemple, selon les procédés classiques, les difficultés sont nombreuses et souvent insurmontables. Il s'agit d'abord de trouver le capital; et ce n'est pas toujours aussi facile que cela en a l'air, quoi qu'en disent beaucoup de critiques de notre apathie. L'organisation du crédit chez nous est excellente lorsqu'il s'agit de fournir à une entreprise saine les sommes nécessaires à ses opérations courantes (fonds de roulement); elle est à peu près inexistante lorsque vient le moment, au contraire, de financer la création d'une petite industrie nouvelle, les grandes seules ayant le moyen de drainer, par l'émission d'actions lancées sous l'égide de nos maisons de finance, l'épargne populaire pour des entreprises nouvelles. Les moyens de placement sûrs, ou soi-disant tels, se sont, de plus, tellement

développés à notre époque et, avec eux, les solliciteurs de fortunes personnelles disponibles, que l'individu fort seulement de son talent ne trouve plus de commanditaire à toutes les portes. Les organismes de crédit nécessaires au lancement financier de petites industries existaient-ils ailleurs que, pour la question qui nous concerne spécialement, il n'est pas certain qu'ils voudraient prêter. Avant d'y aller de son argent, une telle organisation voudra, avec raison, qu'on lui montre des chances raisonnables de succès, parmi lesquelles, outre le talent de l'entrepreneur, l'existence d'un marché. Cette preuve n'est pas facile à faire, donc l'entreprise mal avisée, où son rôle va consister seulement à déplacer des concurrents; la chose ne peut être sérieuse, en pareil cas, que si des techniques nouvelles permettent de révolutionner la production en cause et de fournir la même marchandise à des prix beaucoup plus avantageux.

Il semble bien, à première vue, que la saturation existe dans le cas du vêtement. Les entreprises que nous avons suffisamment probablement à alimenter le Québec; elles n'appartiennent pas à des Canadiens français, mais elles existent; rien n'indique, à notre connaissance, pour le moment du moins, que certains de nos compatriotes soient en mesure d'innover suffisamment dans les méthodes de production pour être capables de renverser, par la seule concurrence des prix de revient, les

producteurs actuels. Si les conditions sont bien telles, si nous pouvons faire aussi bien mais pas mieux (c'est évidemment là un problème de technicien hors de la compétence de l'auteur) que ceux qui nous fournissent, le problème n'est plus économique; il est uniquement national; tout ce dont il s'agit, c'est de substituer, par des moyens légitimes bien entendu, la propriété canadienne-française des entreprises en cause à la propriété non canadienne-française. Dans ces conditions, on peut dire que 90 fois sur 100, une institution de crédit serait mal avisée d'encourager la naissance d'industries nouvelles du type classique et un entrepreneur, d'en tenter la création; s'il est possible que quelques-unes de ces entreprises soient saines à cause de certaines circonstances locales ou spéciales qu'il y aura lieu d'apprécier dans chaque cas, on peut affirmer que, dans l'ensemble, elles ne seront pas viables et n'arriveront pas à déplacer les concurrents actuels.

L'existence d'un marché pour des industries, surtout s'il s'agit de s'emparer d'une grande partie d'un marché national, ne saurait être établie uniquement d'après les possibilités de succès d'une campagne d'achat chez nous n'ayant que la corde sentimentale à son arc. L'héroïsme n'a jamais été le fait des masses; or il en faudrait pour supporter les industries naissantes en question uniquement parce qu'elles sont canadiennes-françaises, et d'autant plus qu'é-

tant naissantes, donc sans l'acquis de leurs concurrentes, elles seront en butte à des difficultés et à des attaques fatales.

En somme, comme on le proclame souvent, à temps et à contretemps, l'économique est quelque chose de brutal où la préoccupation du national, comme du social, n'entre pas. Il faut le voir, non pas pour mépriser le national et le social, qui lui sont au contraire supérieurs dans l'ordre des principes, mais pour ne pas se heurter inutilement la tête contre un mur, en préconisant des formules qui contraignent les lois économiques, plus puissantes dans l'ordre des faits, c'est-à-dire la nature de l'homme telle qu'elle est, égoïste, obéissant plutôt à l'intérêt individuel immédiat qu'aux intérêts plus élevés ou plus éloignés. On ne neutralise pas les dégâts de la foudre en niant son existence; la même réflexion s'applique à la clef de tout phénomène économique, l'intérêt, et aux lois qui en résultent. Ainsi, prêter à une entreprise pour des raisons nationales n'assurerait ni la solidité de l'entreprise nouvelle, ni par définition celle du prêteur, donc pourrait desservir en définitive la cause nationale elle-même; dans un cas comme celui que nous étudions, où l'outillage suffit vraisemblablement aux besoins du marché, il n'en pourrait résulter qu'une surproduction génératrice de baisse des prix, donc une crise dans laquelle disparaîtrait, avec les nouvelles industries, plus

(Suite à la page 8)

ON ME DIT QUE LES BRASSERIES DÉPENSENT \$27,000,000 PAR ANNÉE POUR APPROVISIONNEMENTS DIVERS, SERVICES, ET SALAIRES - APPORTANT AINSI DU TRAVAIL À 16,000 PERSONNES

SOBRE EN TOUT la Bière me suffit - Maintenant plus que jamais!

Dans l'intérêt du pays, des ouvriers et de la paix

Pourquoi ne pas recourir à la loi des mesures de guerre pour débarrasser le syndicalisme de chefs ouvriers indésirables

Dans certains pays, notamment en France et en Grande-Bretagne, certain type de syndicalisme est en grande partie responsable du sabotage de l'industrie, qu'il a fallu réorganiser depuis la déclaration de guerre de septembre dernier. Cette situation, il va sans dire, n'est pas le fait du syndicalisme lui-même, mais bien de certains chefs ouvriers, qui ne comprennent pas ou comprennent mal leur devoir, quand ils ne sont pas à la solde d'inconnus avec mission de tout saboter.

Il est essentiel que les ouvriers aient un organisme pour défendre leur cause, pour étayer leurs revendications, pour dénoncer les abus de certains patrons, etc. Nous comprenons certes qu'il faut des unions ouvrières pour la défense de la cause prolétarienne. Nous comprenons mal, par exemple, que certains chefs ouvriers soient des étrangers ou des créatures de l'étranger. Parce que les chefs ouvriers sont parfois étrangers, ils ne voient pas toujours où réside le véritable intérêt de la classe qu'ils ont le devoir de défendre, comme le démontre cette habitude qui tend à se répandre de faire la grève à Montréal par sympathie avec les ouvriers de Chicago, ou à Paris à cause de ce qui se passe à Londres.

Un fait s'avère positif aujourd'hui: c'est la révolution ouvrière du Front populaire, filiale de la Russie soviétique, qui a ruiné les industries françaises pour les mettre dans un état d'infériorité indiscutable en face de l'ennemi lors de la déclaration de la guerre, en septembre. Le même esprit qui a animé le Front populaire s'est retrouvé notamment en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada pour déclarer ouvertement sa sympathie à l'endroit des "rouges" ou des anarchistes d'Espagne que Fran-

co a vaincus pour restaurer l'ordre que les forces de gauche voulaient saper à sa base. Aujourd'hui encore des créatures du vieux Front populaire parcourent le monde, organisant les ouvriers pour les soulever contre les patrons en popularisant la formule de la grève sur le tas qui a tant amusé le néfaste Blum. Nous avons déjà demandé au gouvernement de briser de tels mouvements ouvriers ici. On s'est occupé de ces organisations, mais de façon si peu sérieuse que demain une armée prolétarienne pourrait suivre ici des chefs chargés de faire exécuter des mots d'ordre à la Staline.

Ces chefs étrangers, non chrétiens pour la plupart, sont autrement dangereux pour la sécurité et l'avenir de notre pays que ces braves gens qui pourraient se plaindre des injures qu'on jette à la face d'une France humiliée, vaincue, mais fière quand même parce qu'elle va se redresser plus forte sous les épreuves qui vont la grandir. C'est de certains de ces chefs ouvriers qu'Ottawa devrait surtout s'occuper. Il est vrai qu'aujourd'hui le ministère du Travail à Ottawa tient toute la situation en main et que le syndicalisme ne saurait le surprendre. En sera-t-il ainsi demain?

La menace qui plane sera menaçante aussi longtemps que nous n'aurons pas renvoyé chez eux ces chefs ouvriers indésirables. Pourquoi ne pas profiter de la loi des mesures de guerre et purger le pays de certains individus qui font ici le jeu de la révolution mondiale de Staline, pourquoi ne pas assainir le mouvement syndicaliste en le rendant plus national qu'international, dans le plus grand intérêt du pays, des ouvriers et de la paix?

Alvarez VAILLANCOURT
Le Devoir.

La solution que nous offrent les membres de la commission Sirois équivaut à un nouveau partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces, à une nouvelle charte canadienne, à une nouvelle constitution. Il est vrai que bien des problèmes sont en souffrance au pays à cause de l'incurie de tous les gouvernements, celui d'Ottawa, comme ceux des provinces; mais la situation ne paraît pas encore tellement désespérée qu'il faille avoir recours à une nouvelle répartition des juridictions. Un pays n'amende sérieusement sa constitution ou il ne s'en donne une nouvelle qu'après une crise profonde qui a provoqué la chute d'un régime politique ou après une révolution. En temps normal, dans les pays de droit constitutionnel anglais, on procède plutôt par une lente évolution. Du point de vue politique, l'évolution par étapes mesurées vaut mieux qu'une transformation brusque.

La commission entretient l'avis qu'il conviendrait de ne pas tarder à tenter l'exécution de ses recommandations, même pendant la guerre. Mais ce serait une grave erreur.

Nos hommes politiques ont déjà assez de poursuivre l'effort de guerre du Canada. Comment pourraient-ils reprendre en même temps l'oeuvre des Pères de la Confédération? Le temps serait mal choisi, et pour nos hommes politiques, et pour nous. Remodérer une constitution nationale, reviser les principes entre le fédéral et le provincial, se donner pour mission d'établir la charte nationale sur des fondements nouveaux, pareille oeuvre ne s'improvise pas et on ne l'entreprend pas lorsque le pays doit en même temps faire face à une guerre.

Il n'y a pas d'unité nationale

Une objection que l'on entend formuler c'est celle-ci: Les membres de la Commission ont entretenu l'illusion, ou qu'il existe au pays un sens profond d'unité nationale, ou que leurs recommandations sont de nature à créer et à cimenter cette unité nationale. Dans les deux cas, grave erreur. Il n'y a pas au pays d'unité nationale. Deux races principales vivent sur un même sol, sous un drapeau qui n'est pas celui du Canada et s'entendent difficilement sur quoi que ce soit. Le reste de la population, d'immigrants récente, n'a véritablement aucune attache à son pays d'adoption. Dans un pays homogène, dont la population, d'immigration récente, puis des siècles, on pourrait demander des sacrifices équivalents à ceux dont parle le rapport de la Commission. Dans un pareil cas, on ferait appel au sentiment national, à la grandeur de la nation, au sens de solidarité que l'on doit avoir envers des compatriotes. En Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, de telles réformes seraient possibles, voire acceptables. Mais non pas dans un pays tel que le nôtre, divisé à un point où est le nôtre. Depuis 1867, le gouvernement central n'a pratiquement rien fait pour créer le véritable sentiment canadien; celui-ci est, à toutes fins pratiques, inexistant, et les causes de dissension se sont multipliées tant du fait d'Ottawa que des capitales provinciales. Les recommandations des commissaires, si bien intentionnées qu'elles soient, ne peuvent ni faire naître ni développer le sentiment national, absent mais nécessaire. On n'a jamais vu dans l'histoire, pas même dans celle de notre pays, des modifications constitutionnelles, destinées surtout à établir un régime financier plus stable, avoir pour conséquence le développement du sentiment national. Pour faire du Canada un pays heureux, sain, solide et uni, il faudra autre chose qu'une nouvelle répartition des pouvoirs. Pour amener l'Est à faire des concessions à l'Ouest, il serait important de tenir un autre langage que celui des impôts sur des revenus. Pour provoquer une étroite, sincère et durable colla-

laboration des Canadiens de langue française et des Canadiens de langue anglaise en vue de l'oeuvre nationale commune, et pour leur faire accepter une nouvelle constitution, on fait observer qu'il serait bon de commencer par respecter celle qui existe déjà et par assurer les minorités d'un traitement tout à fait équitable. Dans l'état présent des choses, consentir à une extension de pouvoirs au gouvernement fédéral, ce serait poser un nouvel obstacle à l'accomplissement de l'unité nationale.

Le temps n'est mûr

Toute chose pesée, le pour et le contre étudiés, mon sentiment personnel, c'est que le temps n'est pas mûr et n'est pas venu pour le pays d'entreprendre de modifier sa constitution présente. Le rapport Sirois est arrivé en pleine activité politique; dans une session d'une particulière importance où la guerre, l'effort de guerre du Canada, les événements d'Europe et leurs répercussions possibles au Canada et dans le monde ont monopolisé l'attention générale.

Une législation d'extrême importance, des projets de dépenses extraordinaires, inusités au Canada ont pris et gardé le premier plan de l'actualité. M. King l'a compris et c'est pourquoi, à la session qui vient de se clore son ministère n'a pas cru devoir même amorcer un débat préliminaire sur ce rapport considérable. On n'étudie pas en effet une oeuvre de cette extrême ampleur, de portée générale étendue, à la même heure que l'on se prépare à se battre, que l'on se bat. Les fumées de la guerre obscurciraient à ce point l'horizon qu'elles rendraient impraticable tout débat sérieux.

Celui-ci, quand il se fera, devra se faire en toute connaissance de cause, dans une atmosphère sereine, favorable à l'étude, alors que les esprits seront tournés vers les oeuvres de paix et non absorbés par les oeuvres de guerre. Il se peut qu'un jour le remaniement de la Constitution s'impose; quand ce-

la se fera, il faudra d'abord un plan unanimement accepté, qui ne dépouille pas de ses droits tel groupe, à moins que l'on ne soit assuré que c'est de l'intérêt général, que ce groupe y consente explicitement; que non seulement le gouvernement central, mais que les électeurs, dans chaque province, y aient donné un assentiment explicite et sans équivoque, en toute connaissance de cause.

Il faut donc attendre le retour de la paix, le rétablissement de l'ordre, la reprise de l'équilibre et d'avoir d'abord apporté des solutions raisonnables aux problèmes de l'après-guerre, avant d'entreprendre de remanier la Constitution, même en admettant que cela soit nécessaire. Dans ce cas, cela ne devra se faire qu'avec l'assentiment de tous, au temps agréé par tous, et non pas dans la bousculade d'une session de guerre ou d'avant une élection. Autrement, ce ne serait pas un remaniement heureux. Cela risquerait même d'aller compromettre définitivement une cohésion et une unité nationale toutes fraîches.

Le Bureau International du Travail s'établira à Montréal

Les communications étant devenues difficiles, pour ne pas dire impossibles, le Bureau international du travail ne pouvait plus, de toute évidence, fonctionner avec efficacité à Genève. Le gouvernement canadien s'est offert alors à lui donner asile.

Le Bureau international a accepté avec bonheur cette offre du Canada.

Comme, de l'avis du directeur de ce bureau, Montréal représente l'endroit le plus convenable et le mieux choisi, l'Université McGill a consenti, sur demande, à fournir les locaux nécessaires au personnel qui comptera de quarante à cinquante personnes.

Le rapport Sirois et la guerre

Les objections que soulèvent les conclusions du rapport Sirois — Il est nécessaire d'attendre le retour de la paix avant de décider si et dans quelle mesure il y a lieu de donner suite à ces recommandations

La conférence de M. Georges Pelletier devant le "Canadian Institute on Economics and Politics"

Lac Couchiching, Ont., 19. — Voici un résumé de la conférence prononcée par M. Georges Pelletier, directeur du *Devoir*, au congrès de la *Canadian Institute on Economics and Politics*. Il a parlé des conclusions et de certaines parties du rapport Sirois-Rowell et a conclu qu'il vaut mieux attendre après la guerre pour décider si et dans quelle mesure il y a lieu de donner suite aux recommandations de ce rapport.

Sur l'a-propos des conclusions et des recommandations de ce rapport, a dit le conférencier, les avis sont partagés dans le Québec et ailleurs au Canada. Voici quelques objections auxquelles il se heurte.

On dit d'abord que la Commission n'avait qu'une autorité limitée, que le gouvernement de Québec ne l'a pas reconnue lors de sa nomination et que son rapport ne lie donc pas toutes les parties intéressées. De plus, le rapport attaquerait de façon directe l'autonomie financière du Québec et de façon indirecte son autonomie politique, que ses conclusions auraient pour effet de dépouiller presque complète-

ment le gouvernement de Québec de sa fiscalité. On lui reproche de favoriser la centralisation financière à outrance; les provinces devraient abandonner au fédéral plusieurs de leurs droits. Enfin, il préconise, dit-on, des changements audacieux et même dangereux en matière de législation sociale.

Dans certains milieux on estime que la base des relations entre Ottawa et les gouvernements provinciaux devrait être la reconnaissance des principes suivants: 1o, le gouvernement central n'est que le résultat d'un pacte entre des Etats souverains et ne possède que les pouvoirs à lui délégués de leur plein gré; 2o, en conséquence, le gouvernement central devrait reconnaître que les provinces, en vertu du Pacte confédératif, sont des Etats autonomes et que toutes les matières qui ne lui ont pas été attribuées exclusivement par la Constitution appartiennent à la juridiction provinciale; 3o, le gouvernement central devrait donc laisser ou restituer aux provinces les matières où il existe égalité de juridiction.

Chacun est l'artisan de sa fortune

Ce qu'on attribue au hasard est presque toujours la conséquence des qualités ou des défauts de chacun. Sauf de rares exceptions, chacun est responsable de sa propre destinée. Comptez sur vous-même, et non sur les autres ou sur les événements. Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait. Quoi que vous entrepreniez, il vous faut de l'argent. Pour en avoir, il faut économiser méthodiquement. Ouvrez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Industrie du vêtement pour hommes et conquête économique

(Suite de la page 6)

faibles que les anciennes, les institutions qui les auraient financées.

Cela ne signifie pas qu'il faille décourager ceux qui ont la force morale de pratiquer l'achat chez nous sans en attendre un avantage personnel immédiat, au contraire; cela signifie que, selon les enseignements d'une expérience séculaire, ils seront toujours une minorité, une élite, et qu'on ne peut pas fonder sur eux, uniquement, des conquêtes qui exigent le concours d'une clientèle, c'est-à-dire de la masse, même si des institutions de crédit se montraient disposées à fournir le capital nécessaire. Laisée à l'entreprise classique, la tâche de reprendre l'industrie du vêtement n'est peut-être pas impossible; elle demandera beaucoup d'audace, d'initiative, de sacrifices et, avec tout cela, de temps; il faudra que des individus, forts en tête et en cœur se mettent à la besogne dans une petite boutique et, à force de peine et de misère, finissent par faire leur trouée et par laisser à leurs enfants une toute petite entreprise à développer, le tout soumis aux aléas du marché et de la conjoncture. En pratique d'ailleurs, tout ce déploiement d'énergie ne garantit même pas le succès; la lutte est loin d'être égale entre ceux qui remontent la côte et ceux qui sont déjà installés au sommet. Perspectives peu brillantes donc, devant lesquelles on comprend l'irrésistible force de la tentation qu'est la situation confortable et stable dans une entreprise que d'autres ont bâtie, parfois au prix des mêmes sacrifices, parfois aussi avec la facilité et l'absence de risque que leur assuraient l'importance des capitaux mis à leur disposition et les méthodes modernes d'organisation des entreprises. Tant pis pour nous, si nous ne savons pas être de la race des bâtisseurs, diront certains. Sans doute, mais si nous pouvions bâtir à moins de frais et de risques, si nous pouvions arriver plus rapidement à des résultats plus certains sans avoir à nous imposer des sacrifices d'autant plus durs aujour-

La maçonnerie bannie de l'ouest de l'Europe

(Suite de la page 5)

çais qui succédèrent à celui de Loubet appartenaient à l'ordre de la franc-maçonnerie.

Les adversaires de cette société prétendaient que les maçons occupant les postes élevés dans le cabinet, l'armée et le parlement étaient en nombre disproportionné à la puissance numérique de la franc-maçonnerie.

La campagne pour l'abolition des sociétés secrètes était dirigée par les nationalistes d'extrême-droite.

Pendant ce temps, le gouvernement Pétain poursuit son travail de reconstruction nationale. De gros emprunts ont été lancés sur le marché pour relever l'agriculture et l'industrie.

Le général Maxime Weygand, ministre de la Défense nationale, a ordonné la démobilisation de tous les soldats venant d'Alsace et de Lorraine, ainsi que tous les bouchers, boulangers, gendarmes et cheminots. Les démobilisés seront employés sur les fermes, dans les bois et sur les chemins de fer jusqu'au moment où les régions dévastées par la guerre auront été reconstruites.

Le 1er dimanche de septembre faites-vous un devoir d'assister à la grande manifestation religieuse de l'Oratoire St-Joseph.

d'hui que les autres ont sur nous une avance qui nous met à leur merci, pourquoi n'adopteriez-vous pas cette voie? Au lieu de consacrer des efforts, admirables sans doute, mais peut-être infructueux à construire selon la formule courante, pourquoi nos entrepreneurs, nos esprits entreprenants n'innoveraient-ils pas en découvrant une voie moins ardue? L'esprit d'initiative ne consiste pas uniquement à prendre les problèmes par leur bout le plus difficile, ce qui revient souvent à dire tenter l'impossible.

Pour développer des entreprises de production dans le vêtement comme dans tout autre domaine, il faudrait, avons-nous dit, du capital et des marchés. Dans le procédé classique, l'entrepreneur cherche d'abord le capital; il essaie ensuite de se conquérir un marché. Nous avons examiné les relations existant entre ces deux facteurs et les difficultés qu'elles suggèrent dans le cas qui nous occupe. Pourquoi alors ne pas commencer par conquérir le marché? Si paradoxal que cette proposition puisse paraître à première vue, il n'est même pas besoin d'inventer une technique nouvelle pour la réaliser; il existe pour cela un moyen tout trouvé qui s'appelle la coopérative de consommation. Pour offrir quelque chose de mieux au consommateur que ce qu'il a actuellement, nous avons vu tantôt que nous ne détenions pas de secret capable de révolutionner la production des vêtements ou les méthodes commerciales; mais voilà qu'en révolutionnant la forme de l'entreprise, nous sommes en mesure d'offrir au consommateur une réduction directe ou indirecte du prix de vente. N'est-ce pas là l'intérêt le plus authentiquement économique qu'on puisse trouver? Pourtant, autour de cet intérêt, avec une

éducation appropriée, que de réalisations sociales et nationales deviennent possibles, notamment passer de la vente au détail des vêtements à leur production, selon le processus que nous avons déjà indiqué dans une livraison précédente de cette revue. D'une façon plus générale, en un mot, la coopérative apparaît comme l'une de ces formules qui tout en voyant l'homme tel qu'il est, égoïste, et en satisfaisant un intérêt légitime immédiat, le bon marché, permet de monter des entreprises où les idéals sociaux et nationaux peuvent être d'autant plus poursuivis qu'ils coïncident directement avec les intérêts mêmes des coopérateurs, qui sont ceux de tous et de chacun, la coopérative étant composée de tous et de chacun par définition puisqu'elle atteint le consommateur.

C'est donc avec satisfaction que nous avons vu une coopérative de consommation dans le vêtement, *La Bonne Coupe*, naître à Montréal et que nous la voyons progresser rapidement. C'est un pas dans la bonne voie, celle qui nous permettra de reconquérir, dans un minimum de temps, les positions perdues dans ce domaine, c'est-à-dire un marché de 36 millions de dollars dont nous sommes les maîtres, si nous le voulons, puisque nous le constituons. Espérons, pour le succès de cette affaire, que le public en comprendra l'intérêt et que, dans ce cas comme dans celui de toutes les coopératives en train de se multiplier chez nous, leurs dirigeants et leurs membres, puisqu'en définitive ceux-ci, sont les mandataires de ceux-ci,

se rappelleront que les plus beaux sentiments nationaux et sociaux ne suffisent pas dans la conduite d'une affaire. Il y faut aussi la compétence technique ou commerciale selon le cas, c'est-à-dire la connaissance de son métier, le sens des affaires, des notions théoriques et de l'expérience sur l'administration des entreprises modernes, chacun dans sa spécialité, et cela d'autant plus que, selon l'excellent principe adopté par les coopérateurs suédois, il faut que les coopératives fassent mieux ou aussi bien sur le plan tech-

nique et commercial que les plus parfaites entreprises capitalistes.

François-Albert ANGERS
(L'Actualité économique, mai 1940.)

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, administrateur.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291



LA BIÈRE
la plus populaire
AU CANADA

Bière
BLACK HORSE 8F

Aussi:

BIÈRE EXPORT BLACK HORSE — LAGER KINGSBEER — CREAM PORTER DAWES